

4. Dans la mesure où la Stratégie à moyen terme a été conçue en tant que "stratégie ajustable", que la Conférence générale peut réviser en cas de besoin, cette dernière pourra toujours, lors de sa 33^e session, revoir, reformuler ou modifier certains objectifs stratégiques et résultats escomptés, si les Etats membres le souhaitent. Une telle révision pourrait être suscitée par :

- des faits nouveaux importants sur les plans international et régional qui ont des répercussions, éventuellement négatives, sur les domaines de compétence de l'UNESCO ;
- de nouveaux enjeux ou facteurs critiques susceptibles d'empêcher d'atteindre les résultats escomptés ;
- les résultats et effets de l'action menée par l'Organisation jusqu'ici, y compris les conclusions des évaluations ; et
- les recommandations de politique générale issues des consultations et bilans, notamment ceux effectués par les Secteurs du programme de l'UNESCO et les bureaux hors Siège dans le cadre de la décentralisation.

Considérez-vous qu'il existe des éléments pouvant justifier une inflexion ou une réorientation majeures en ce qui concerne l'un ou plusieurs des objectifs ou approches stratégiques du 31 C/4 ou les résultats escomptés correspondants ? Dans l'affirmative, quelles modifications proposeriez-vous ? Dans quels domaines ? Et quelles en seraient les incidences sur la préparation du 33 C/5 ?

5. Comme suite à une demande formulée par la Conférence générale à sa 31^e session, des stratégies régionales relatives au 31 C/4 ont été mises au point pour chaque région en 2002, à l'issue de consultations auxquelles ont été associés les commissions nationales et les bureaux hors Siège de l'UNESCO. Ces stratégies régionales avaient pour objet d'adapter les stratégies globales de l'UNESCO aux caractéristiques, conditions et besoins des régions tout en évitant une dilution des approches et orientations globales approuvées par la Conférence générale. La plupart de ces stratégies régionales, dont le Conseil exécutif a pris note en 2002, s'appuyaient sur des processus d'intégration en cours aux niveaux régional et sous-régional. Ces stratégies régionales ont servi de cadre de référence pour la préparation du 32 C/5, et plus encore pour les plans de travail pour 2004-2005.

6. Par ailleurs, quelques bureaux multipays ont déjà entrepris de formuler des "stratégies" propres aux groupes de pays visés ou des cadres stratégiques à ce niveau (Rabat ou Windhoek, par exemple), en étroite consultation avec les commissions nationales concernées. Partant de cette expérience, il est envisagé d'élargir le processus général de consultations pour la préparation du 33 C/5 afin que des consultations de pays et de groupes de pays puissent avoir lieu avant les consultations régionales. Il est à espérer que ces processus aboutiront à une meilleure prise en compte des préoccupations nationales et sous-régionales dans le 33 C/5.